



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

délocalisations

Question écrite n° 54814

Texte de la question

Mme Marie-George Buffet attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le projet de délocalisation du siège de l'INRAP (Institut national de recherches archéologiques préventives) à Reims à l'horizon 2011. Tant le personnel concerné que les membres du conseil d'administration s'inquiètent des conséquences de cette délocalisation sur l'activité scientifique de l'établissement, notamment avec une hémorragie assurée de l'encadrement et des personnels scientifiques et administratifs aujourd'hui investis dans la consolidation de l'établissement. Ils considèrent qu'une telle décision constituerait une véritable entrave non seulement à la stabilisation de cet institut, mais aussi au développement inter-institutionnel et inter-disciplinaire de l'archéologie préventive tout entière : la proximité géographique du siège de l'INRAP, avec toutes les autres institutions (ministères de la culture, de la recherche, CNRS, universités, musées nationaux...) dont les services centraux et un grand nombre de laboratoires sont localisés à Paris, est indispensable au bon fonctionnement de l'établissement. L'INRAP, seule institution scientifique d'envergure nationale intervenant en archéologie, subirait ainsi une situation d'isolement préjudiciable à son développement. Elle lui demande quelle part il compte prendre pour rapporter ce projet de délocalisation.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-George Buffet](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (4^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54814

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 2009, page 6956

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)